

Contrôler les assistés. Genèse et usages d'un mot d'ordre

V. DUBOIS. Raisons d'agir, collection cours et travaux, 2021, 448 pages

Diane Roman

« Un mot d'ordre s'est imposé à partir de la seconde moitié des années 1990 : contrôler les assistés. Selon cet impératif à la fois politique, gestionnaire et moral, il faut lutter contre les erreurs et les abus pour assurer une saine gestion des finances publiques, pour préserver le consentement à l'impôt et aux cotisations, et pour corriger les déviations des bénéficiaires ». Comment cette injonction est-elle mise en oeuvre et quels effets produit-elle ? C'est à ces questions que répond l'ouvrage de Vincent Dubois, professeur de sciences politiques à Strasbourg, en s'intéressant aux contrôles organisés par les Caisses d'allocations familiales pour les prestations qu'elles servent, principalement le RSA. Son analyse nuancée (montrant la spécificité de la logique actuelle, qui ne s'apparente ni à un décalque du *workfare* anglo-américain ni à un retour aux discours moralisateurs du XIX<sup>e</sup> siècle) et approfondie (elle est le fruit d'une vingtaine d'années de recherches empiriques menées au sein des CAF) constitue un apport précieux à la connaissance interne du fonctionnement des institutions sociales. L'ouvrage analyse les ressorts de la politique de contrôle, désormais rationalisée et revendiquée, et montre comment le mot d'ordre politique de l'articulation « des droits et des devoirs » (chap. 1) a eu un effet de reconfiguration bureaucratique (chap. 2) : « la maîtrise des risques » est devenue, dans la langue administrative, une politique institutionnelle (chap. 3), associant les CAF aux départements (chap. 7) et conduisant à un renouvellement des méthodes, qu'il s'agisse du recours à l'enquête domiciliaire (chap. 5) ou au *data mining* (chap. 6). Cette « spirale rigoriste » n'est pas sans conséquence. Pour les agents des CAF d'une part, soumis à une tension naissant du décalage entre, d'un côté, l'adhésion des contrôleurs à la légitimité de la norme et leur volonté de l'appliquer strictement et, de l'autre, la réalité des obstacles rencontrés dans leurs pratiques, qu'ils résultent de la complexité des règles applicables ou de l'ambiguïté des situations personnelles des bénéficiaires du RSA (chap. 8). Cette « insécurité juridique » (selon la formule de l'auteur qui pourrait prêter à discussion) renforce le pouvoir discrétionnaire des enquêteurs (chap. 9) et conduit à des arrangements avec si ce n'est la lettre de la loi, tout au moins son esprit, en assimilant parfois versements indus, « fraude de survie » et escroquerie. Mais les politiques de contrôle ont surtout des conséquences pour les administrés (chap. 10). Exposés à un « sur-contrôle », les plus précaires risquent aussi une « sur-sanction », que n'encourent guère les contribuables, alors même que la fraude fiscale est quantitativement plus importante que celle aux prestations sociales. La conclusion de l'ouvrage éclaire ainsi les contradictions internes à la société française, qui d'un côté proclame la justice sociale, l'égalité devant la loi et le respect des droits fondamentaux, mais organise « en même temps » des modalités d'action bureaucratique renforçant les différentes dominations auxquelles les plus pauvres sont soumis.

Écrit dans un style limpide, mêlant enquêtes empiriques, entretiens et analyse théorique, l'ouvrage est une contribution majeure qui intéressera tant les sociologues, par sa rigueur méthodologique à construire une sociologie relationnelle et critique de l'action publique, les juristes, par la mise en évidence de l'ambiguïté de la loi et les difficultés de son application, que les citoyens désireux de ne pas se laisser aveugler par les philippiques politiques sur « les profiteurs de l'État social ».

**Mots clés :**

AIDE SOCIALE \* Généralités \* Droit aux prestations \* Politique de contrôle \* Institutions sociales \* Ouvrages